

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un brevet qui permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Le BAFA est accessible à toute personne ayant 17 ans révolus au premier jour de la session de formation et souhaitant intervenir dans le domaine de l'animation socioculturelle.

Véritable outil de socialisation, le BAFA représente un premier pas vers la responsabilité et l'autonomie à travers l'apprentissage de l'animation et de la gestion d'un groupe de mineurs.

LA FORMATION BAFA PRÉPARE LES FUTURS ANIMATEURS À :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec un projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM, se sensibiliser aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles
- Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs, veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
- Encadrer, animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

LES ÉTAPES

L'obtention du BAFA nécessite de suivre deux sessions de formation théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement en France et dans l'ordre suivant :



LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE



LE STAGE PRATIQUE



LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

LES ÉTAPES DE LA FORMATION BAFA

ÉTAPE 1 LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

D'une durée de 8 jours minimum, la session de formation générale permet d'aborder des notions théoriques (connaissance de l'enfant et de l'adolescent, réglementation, notion de projet, etc) ainsi que des mises en situation pratique (animation de jeu, travail en équipe, etc). La session de formation générale peut s'effectuer en internat ou en demi-pension.

ÉTAPE 2 LE STAGE PRATIQUE

Le stage pratique s'effectue sur une durée de 14 jours minimum. Il doit être réalisé dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en France avec des enfants ou des adolescents. Il doit avoir lieu au plus tard 18 mois après le début de la session de formation générale.

ÉTAPE 3 LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT s'effectue sur une durée d'au moins 6 jours. Elle permet de faire un bilan complet de la formation et de revenir sur l'expérience de stage pratique en échangeant avec les formateurs, les autres stagiaires. Cette session offre la possibilité d'approfondir des thématiques au choix tout en acquérant des techniques (jeu, chant, activités manuelles, etc), de connaître les différents types d'accueil (séjour de vacances, accueil périscolaire, etc), de connaître les différents publics (petite enfance, adolescence, publics spécifiques, etc).

LA SESSION DE QUALIFICATION s'effectue sur une durée d'au moins 8 jours. Elle permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé. La FSCF propose la session de qualification suivante : le brevet surveillant de baignade.



La durée de la formation ne doit pas excéder 18 mois entre les étapes 1 et 2 et 30 mois dans sa totalité. Une fois les 3 étapes de formation obligatoire réalisées et validées, le jury délibère ensuite afin de décider si le candidat est reçu, ajourné ou refusé.

À noter : le jury se réunit de 3 à 5 fois par an selon les départements (dates disponibles par département sur le site jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).